

L'orateur précédent a souligné qu'il y a beaucoup moins de chômeurs parmi ceux qui touchent plus de 10 \$ l'heure. C'est un rapport merveilleux dont je recommande la lecture au gouvernement chaque fois qu'il sentira le besoin d'être éclairé. Je présume que le projet de loi C-21 laisse entendre qu'il n'en sent pas le besoin, mais je lui recommande certainement d'examiner les coûts sociaux que cette mesure législative entraînera. Le gouvernement actuel ne peut comprendre que les considérations de rentabilité, il n'est sensible qu'au tintement des pièces de monnaie dans la caisse enregistreuse. Il ne prend nullement en considération les répercussions intangibles de ses décisions.

Mentionnons parmi les autres emplois ceux de technicien en arpentage à 7,50 \$ l'heure et de cuisinier de casse-croûte à 4,75 \$ l'heure. Il y a énormément de sexisme également. J'accorde au gouvernement le mérite de mentionner certains emplois que l'on peut quitter volontairement sans encourir les pénalités qui étaient si répandues dans le projet de loi initialement présenté.

Nous avons ici une offre d'emploi pour une secrétaire, pas simplement une secrétaire, mais une secrétaire bilingue au salaire, oserais-je dire, princier de 7 \$ l'heure. Or, la plupart d'entre nous pensons que les secrétaires comptent parmi les travailleurs les mieux payés. Nous savons tous qu'elles sont les mieux qualifiées, mais elles ne font manifestement pas partie des travailleurs les mieux payés au Canada. Les mieux qualifiées, oui; les mieux payées, non. Ce n'est pas une coïncidence, c'est ainsi que fonctionne notre société. Une femme, gagnant au mieux 60 p. 100 du salaire que gagnent les hommes, et une personne bilingue par-dessus le marché. Peut-on imaginer le culot du bureau de l'assurance-chômage qui épingle à son panneau d'affichage une offre d'emploi pour une secrétaire bilingue à 7 \$ l'heure? Ce salaire correspond au seuil de la pauvreté n'importe où au Canada pour un célibataire.

• (1600)

Ne nous imaginons pas, comme le premier ministre essaie de le faire croire, que tous ces emplois qu'il crée sont des emplois en or. En fait, la plupart des emplois qui ont été créés depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir appartiennent à la catégorie des emplois faiblement rémunérés et de qualité inférieure, et la plupart des gens qui ont trouvé un emploi depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel et depuis la fin de la récession ont été des femmes gagnant 60 p. 100 de ce que gagnent les hommes. Comme l'a fait remarquer un des

orateurs qui m'ont précédé, le niveau d'emploi actuel n'est guère comparable aux niveaux d'avant la récession.

D'autres orateurs après moi décriront en détail la dévastation que cette loi va causer aux Canadiens. J'espère seulement qu'elle sera moins grave que je le prédis.

Monsieur le Président, je me rends compte que mon temps de parole est sur le point d'expirer. Je voudrais en terminant supplier le gouvernement, l'implorer, même à ce moment tardif, de reconsidérer la mise en application du projet de loi. On a présenté une motion visant à en renvoyer l'étude à six mois. Je supplie le ministre de ne pas même mettre la motion aux voix. Qu'il fasse la chose qui s'impose en retirant le projet de loi.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Prince George—Bulkley Valley (M. Gardiner)—VIA Rail; l'honorable député de Cape Breton—Richmond—Est (M. Dingwall)—VIA Rail; l'honorable député de York Centre (M. Kaplan)—Les approvisionnements et services.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} MacDougall: Que le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'Emploi et de l'Immigration, soit lu pour la troisième fois.

M. le vice-président: Je rappelle aux députés l'accord qui est intervenu ce matin entre les trois partis: À partir de maintenant les discours dureront dix minutes et seront suivis d'une période de cinq minutes de questions et observations.

La ministre d'État (Emploi et Immigration) pour la suite du débat.